

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 15 Janvier 2021

L'an deux mil vingt et un le 15 janvier à 19h, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vesly légalement convoqués le 8 janvier 2021 se sont réunis à huis clos à la salle des fêtes sous la Présidence de Madame Le Maire, Annie LEFEVRE.

**Présents** : Mme Annie LEFEVRE, Monsieur Laurent LUCAS, Jean-Louis LEVERBE, Monsieur Alain BARBOT, Monsieur Jean-Luc CAZE, Monsieur Michel COQUILLE Monsieur Jean-Louis DANIEL, Madame Catherine DEGROOTE, Madame Marie-Laure DESMEULLES, Monsieur Philippe JAQUET, Madame Corinne LAMOTTE, Madame Gabrielle MOURET, Madame Elisabeth TALBOT

**Absente excusée** : Madame Céline TOUZAN donne pouvoir Monsieur Philippe JAQUET

**Absent** : Monsieur Fabrice MIGNOT

Madame Marie-Laure DESMEULLES a été désignée secrétaire de séance.

### 1. Compte rendu du 30 octobre 2020

Aucun commentaire

### 2. Convention de mise à disposition d'Isabelle LOISEL entre la commune de Vesly et la commune de Courcelles Les Gisors

Suite à la fermeture de l'accueil de loisirs du mercredi, les enfants de Vesly et des autres communes qui le fréquentaient régulièrement sont accueillis à Courcelles les Gisors. Afin de pouvoir accueillir ces enfants, la commune de Courcelles les Gisors souhaitait que les frais liés à l'emploi d'un nouvel animateur pour l'accueil de ces enfants soient pris en charge par les communes d'origine.

Suite à la fermeture de notre accueil de loisirs du mercredi, Isabelle LOISEL, agent titulaire de la commune de Vesly se trouve avec un surplus d'heures annuel de 360 heures, renseignements pris au centre de gestion du département, notre agent titulaire Isabelle LOISEL, pourrait-être mise à disposition à la commune de Courcelles les Gisors. En parallèle, une convention de participation financière liée au coût de l'agent entre les communes d'Authevennes, Noyers, Guerny, Dangu, Château sur Epte et la commune de Vesly sera établie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'établir une convention de mise à disposition d'un agent territorial d'animation : Madame Isabelle LOISEL entre la commune de VESLY et la commune de Courcelles les Gisors. Cette mise à disposition prend effet le 6 janvier 2021 pour une durée de 1 an renouvelable 1an soit jusqu'au 31 décembre 2022. Madame Loisel sera mise à disposition 10h le mercredi pendant les périodes scolaires.*

### 3. Responsabilité de la commune de Vesly dans le dossier Mortecrette/Entreprise COLAS /Département de l'Eure ;

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier en recommandé de Maître Guerrier, l'avocat désigné de Monsieur et Madame MORTECRETTE concernant les problèmes d'infiltration d'eau liés au ralentisseur installé devant leur propriété. Ce problème récurrent existant depuis décembre 2016 n'est, à ce jour, pas résolu. Les tests au colorant ont bien démontré le lien entre le défaut d'étanchéité du caniveau et les infiltrations d'eau dans la cave. La solution proposée par l'entreprise COLAS de mettre un revêtement à la résine sur toutes les surfaces du caniveau a été retenue et est toujours en attente de mise en œuvre malgré les relances téléphoniques de la commune.

En conséquence l'avocat, Maître Guerrier, sollicite une indemnisation et demande une réponse dans un délai de 2 mois avant de saisir le Tribunal Administratif.

Les membres du Conseil Municipal demandent que soit adressé un courrier en recommandé à l'entreprise COLAS et au Département en leur imposant d'effectuer les travaux le plus rapidement possible. Une copie sera adressée à Maître Guerrier.

#### **4. Chute du chapeau d'une sépulture du cimetière de l'Eglise**

Le 27 décembre dernier, les pompiers sont intervenus suite à la chute de la chapelle funéraire située dans le cimetière de l'Eglise. Madame Le Maire rappelle qu'un courrier a été adressé en février 2011 aux descendants de la famille d'Huvé De Garelle/Pulligny les informant du mauvais état de la chapelle ainsi que de la colonne ;

Avant de procéder à la reprise par la commune de la concession funéraire en état d'abandon, les membres du Conseil Municipal suggèrent d'adresser dans un premier temps un courrier aux familles les invitant à se mobiliser afin d'effectuer les travaux de réfection concernant ces deux monuments funéraires.

#### **5. Demande de subvention concernant les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes.**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de rénovation énergétiques des bâtiments publics peuvent être subventionnés au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L) à hauteur de 40%.

Le remplacement des fenêtres et des portes de la salle des fêtes, la séparation des deux salles, l'éclairage en LED ainsi que le changement du revêtement du sol peuvent être des travaux subventionnés.

Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés à partir du 26 janvier et avant le 19 février. A ce jour, il manque des devis, la délibération est reportée au 5 février.

#### **6. Questions orales.**

- a) Jean-Luc CAZE réitère la demande de stationnements de véhicules devant la boulangerie et la réinstallation des panneaux « VESLY » aux entrées du village (côté Gamaches et Rue de l'Eglise). Jean-Luc CAZE suggère également que soit installé un panneau en plexis glace dans le bureau du secrétariat de la mairie pour l'accueil du public.
- b) Jean- Louis LEVERBE demande une vraie réflexion sur la gestion du VC 43 avec les communes d'Authavernes et des Thilliers.
- c) Michel COQUILLE demande que soient repeints les deux supports de banderoles du Comité des fêtes et que soit enlevé le panneau de signalisation d'école situé à l'angle de la rue du Prieuré et de la Place du Carrouge.

La séance est levée